

de sa division. Il ne faut pas que l'ouvrier soit une simple machine, que le travail altère sa santé ou le mette dans l'impossibilité d'accomplir ses obligations envers Dieu et envers sa famille. Il est permis sans doute à l'homme d'améliorer sa situation matérielle, d'acquérir la richesse, de reculer le domaine de son empire sur la matière, mais il ne doit jamais le faire au détriment des aspirations supérieures de l'âme et de ses éternelles destinées.

Dans son admirable encyclique RERUM NOVARUM, Léon XIII demande au pouvoir d'intervenir pour réprimer, ou mieux encore pour prévenir le relâchement des liens de famille parmi les travailleurs, la violation de leur dignité humaine par des conditions indignes et dégradantes, l'attentat à la santé de la femme et de l'enfant par des travaux qui devraient être réservés aux hommes. Ce grand pape, qu'on a nommé le "pape des ouvriers", exprime le désir que la vraie mesure du travail soit désignée en déterminant la proportion nécessaire entre le repos et le labeur, entre la peine et le salaire, salaire qui doit permettre à l'ouvrier de vivre, lui et sa famille, et de faire de légitimes ré-